



Politique :	Création et renouvellement d'équipes de recherche accrédités par l'École de gestion <sup>1</sup>	Numéro : 2017-3-6
Départements	Départements rattachés à l'École de gestion <ul style="list-style-type: none"><li>• Finance et économique</li><li>• Management</li><li>• GRH</li><li>• Marketing et SI</li></ul>	Page : 1 de 2
Approuvée par :	Comité de régie élargi – Recherche	Numéro de réunion : 3e
Date d'entrée en vigueur :	27 janvier 2017	Date de modification :

## Définition

L'équipe de recherche est une entité de recherche fondée sur une collaboration potentielle ou amorcée. L'équipe est constituée d'au moins trois professeurs œuvrant à titre de chercheurs réguliers. Ces ressources possèdent des expertises complémentaires liées à un thème de recherche particulier. L'objectif de l'équipe de recherche est de favoriser l'émergence de nouveaux créneaux ou pôles de recherche à l'École de gestion.

## Création et renouvellement

Le Comité de régie élargi - Recherche peut accréditer officiellement une équipe de recherche et renouveler son accréditation à la suite d'une résolution de l'assemblée départementale à laquelle les professeurs chercheurs sont respectivement rattachés.

## Durée de l'accréditation

L'accréditation d'une équipe de recherche est d'une durée de trois ans. Elle est renouvelable conditionnellement à une évaluation qui repose sur la progression de la recherche et un bilan des réalisations conjointes de l'équipe.

## Direction de l'équipe de recherche

Le directeur de l'équipe de recherche est un professeur régulier de l'UQTR et chercheur régulier de l'équipe, nommé pour trois ans par les membres de l'équipe et confirmé par le Comité de régie élargi – Recherche. Tout changement à la direction de l'équipe requiert un avis approuvé par la majorité des membres et entériné au Comité de régie élargi – Recherche.

## Modalités d'une demande d'accréditation

Les demandes d'accréditation sont déposées à la direction de l'École de gestion au moins 5 jours ouvrables avant la réunion du Comité de régie élargi – Recherche. Les candidats doivent :

---

(1) Le contenu de cette politique est une adaptation du document «Politique de création et de renouvellement des unités de recherche agréées à l'UQTR, 2016 (Résolution : 2016-CA620-10.06-R6700).

- déposer le formulaire « Demande d'accréditation d'une équipe de recherche par l'École de gestion », indiquant la pertinence, l'opportunité et la viabilité d'une telle unité pour le(s) département(s) concerné(s), pour l'École de gestion et pour l'UQTR;
- joindre les CV des chercheurs;
- joindre l'avis du ou des départements concernés (résolution).

Dans sa décision, le Comité de régie élargi – Recherche se fonde sur les critères suivants pour accorder ou non l'accréditation :

- le caractère novateur de l'équipe et de la problématique de recherche;
- la qualité scientifique de la programmation de recherche;
- le dossier scientifique des membres;
- l'avis du ou des départements;
- le potentiel de réalisations conjointes
- la cohérence de la problématique de recherche avec le plan stratégique de l'École de gestion et de l'UQTR

#### **Modalités d'une demande de renouvellement d'une accréditation**

Les demandes de renouvellement d'une accréditation sont déposées à la direction de l'École de gestion au moins 5 jours ouvrables avant la réunion du Comité de régie élargi – Recherche. Les candidats doivent :

- déposer le formulaire « Demande de renouvellement d'une accréditation d'une équipe de recherche par l'École de gestion », indiquant la pertinence, l'opportunité et la viabilité d'une telle unité pour le(s) département(s) concerné(s), pour l'École de gestion et pour l'UQTR;
- joindre le bilan des réalisations du laboratoire des trois dernières années;
- joindre les CV des chercheurs;
- joindre l'avis du ou des départements concernés (résolution).

Dans sa décision, le Comité de régie élargi – Recherche se fonde sur les critères suivants pour accorder ou non le renouvellement de l'accréditation :

- la pertinence, qualité et quantité des réalisations
- la qualité scientifique de la programmation de recherche;
- l'avis du ou des départements;
- la cohérence de la nouvelle programmation de recherche avec le plan stratégique de l'École de gestion et de l'UQTR